

# Bilan de la concertation sur les Zone d'Accélération des Énergies Renouvelables

La concertation à Laval en Belledonne a été organisée de la manière suivante

- Une réunion publique a été organisée le 26 janvier 2024, avec la participation de l'AGEDEN. Cette réunion a été annoncée par les différents moyens de communication de la mairie : site internet de la commune, affichage public, liste de diffusion et page facebook. Une quarantaine de participants étaient présents. Le diaporama de la réunion est présenté ci après, annotée avec les principales questions/réflexions posées en séance.
- Ce support de présentation a ensuite été mis à disposition des habitants le 4 février [sur une page dédiée du site internet de la commune](#) expliquant le cadre de cette loi (le support était aussi disponible en mairie) et une nouvelle communication sur les différents canaux de la mairie (plus bulletin d'information de la commune diffusé le 23/02/2024 Les habitants étaient alors invités à faire leur observation par écrit via une adresse mail dédiée (ou en mairie), entre le 4 février et le 2 mars 2024. 17 observations écrites ont ainsi été faites (représentant une vingtaine de Lavallois plus un collectif d'agriculteurs de la commune), quasiment que du fait de personnes présentes à la réunion publique. Ces contributions sont présentées ci-après.

Les contributions ont souvent été plus larges que le domaine concerné par la consultation en lien avec la loi APER (soit la production d'énergie renouvelable, plutôt sur des installations un peu conséquentes), en abordant les sujets de la sobriété, mais aussi les mécanismes tarifaires en lien avec l'installation de ces outils de production.

Des questionnements ont été apportés sur la manière d'aborder en réunion publique cette thématique, en focalisant souvent sur l'aspect économique et de rentabilité des centrales.

Les zonages proposés n'appellent pas de manière globale de remarques, sauf pour les filières suivantes :

- Sur l'hydroélectricité, le sujet reste clivé par rapport au projet de centrale de Pont-Haut, entre un soutien très généralement mentionné à cette filière et une opposition marquée de la part des deux familles riveraines du site.
- Sur le photovoltaïque au sol, le projet de zonage dans le secteur des Vignes/les Garants est très clivant, entre une opposition affirmée des agriculteurs, et des soutiens plus ou moins marqués. Il est ainsi proposé de ne mettre ce secteur en zone d'accélération que dans une prochaine révision du zonage.
- Sur le PV en ombrière, pas d'opposition et des incitations pour équiper la Place des Alpes ou le cimetière.

# Réunion publique de concertation sur les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables



Laval-en-Belledonne – 26 janvier 2023



Commune de  
Laval-en-Belledonne



## Présentation de la soirée

2 grandes parties :

- Le zonage en lien avec la loi APER : augmenter la production d'énergie renouvelables
  - .Présentation du contexte réglementaire de la loi APER et des obligations de la commune
  - .État des lieux de la production énergétique sur Laval-en-Belledonne
  - .Quel développement des énergies renouvelables envisageables sur notre commune ?
- Quelles actions individuelles en termes de sobriété/efficacité? Discussion autour des enjeux énergétiques

Des discussions sur les grands enjeux de Laval-en-Belledonne et les obligations réglementaires de la commune, mais aussi sur les actions que chacun peut effectuer chez lui en termes de sobriété/efficacité.

Plus globalement l'occasion de débattre des enjeux énergétiques là où nous avons la main, et d'assumer collectivement les externalités des différents modes de production.

## Contexte de la loi APER

Contexte de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables :

- **Changement climatique qui s'accélère**, lié à nos émissions de gaz à effet de serre.
- Une bonne partie de ces émissions sont liées à l'usage d'énergie fossile (pétrole et gaz en France).  
→ peut on s'accommoder d'un plan d'adaptation à un monde à +4°C ?
- **Tensions sur les marchés énergies fossiles** (pétrole, gaz) : ressources limitées sur laquelle la France (l'Europe de manière générale) n'a pas la main, impact de la géopolitique.
- Tensions qui se répercutent aussi sur les marchés de l'électricité, avec un coup de l'énergie qui devient peu soutenable.

→ **besoin de développer fortement les énergies renouvelables... et de diminuer nos consommations d'énergie**

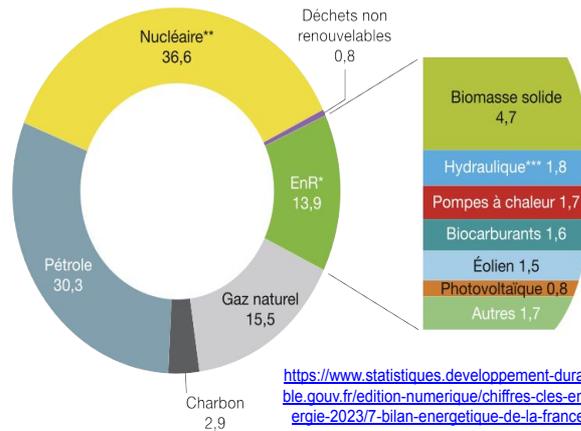
## Contexte de la loi APER

→ besoin de développer fortement les énergies renouvelables... et de diminuer nos consommations d'énergie

### Répartition de la consommation d'énergie primaire par énergie en France

TOTAL : 2 482 TWh en 2022 (donnée non corrigée des variations climatiques)  
En % (données non corrigées des variations climatiques)

En France, **la moitié** (voire plus les années précédentes) **de notre consommation d'énergie repose encore sur du fossile** (et une bonne partie sur du nucléaire, peu émetteur de gaz à effet de serre).



La France s'est donné des objectifs de production d'énergie et de décarbonation de cette dernière, en lien avec les accords de Paris :

- Stratégie Nationale Bas-Carbone
- Programmation pluri-annuelle de l'énergie 2019-2028
- Directives européennes

Graphique en énergie primaire.

ex : pour le nucléaire, il n'y a que 33% de cette énergie qui va être transformé en électricité, le reste est perdu en chaleur.

## Contexte de la loi APER

Malgré cela, le développement des énergies renouvelables n'a pas été assez rapide. La France ne respectait pas ses engagements en 2022.

# Le Monde

ÉCONOMIE · ÉNERGIES RENOUVELABLES

## Energies renouvelables : la France, seul pays de l'Union européenne à avoir manqué ses objectifs

Bois, hydraulique, éolien et solaire ont représenté 19,1 % de la consommation finale brute énergétique de l'Hexagone. Bien au-dessous des 23 % qu'ils auraient dû atteindre.

Par Adrien Pécout

Publié le 31 janvier 2022 à 10h55, modifié le 31 janvier 2022 à 12h49 ·  Lecture 4 min.

C'est pour répondre à ce retard qu'a été votée la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à **l'accélération de la production d'énergies renouvelables**

## Contexte de la loi APER

Principe général de la loi

⇒ Remettre les territoires et les collectivités au centre des décisions en donnant des leviers d'action aux élus locaux

### Création de zones d'accélération

pour l'implantation d'installation terrestre de production d'énergies renouvelables

- Exclusion des parcs nationaux et des réserves naturelles (sauf pour le PV sur toiture)
- Pour l'éolien : exclusion des ZPS, zones N2000 (chiroptères)

### Principes

Les zones d'accélération doivent :

- permettre l'atteinte « à terme » des objectifs de la PPE
- contribuer à la solidarité entre les territoires et à la sécurisation des approvisionnements
- prendre en compte la nécessité de diversifier les Enr

Elles doivent aussi :

- permettre de prévenir et de maîtriser les dangers ou inconvénients qui résulteraient de l'installation d'ENr (voisinage, santé, sécurité, protection de la nature en agriculture, patrimoine, ...)
- prendre en compte les zones d'activités économiques

## Contexte de la loi APER

### Permettre aux élus locaux d'être acteurs et maître du développement des EnR sur leur territoire

→ exprimer la volonté politique des communes (pas s'engager sur une réalisation) en définissant les zones d'accélération :

- Les ZAENR sont des secteurs géographiques au sein desquels les projets de production d'énergie renouvelable bénéficieront d'avantages d'ordre économique (bonification du tarif de vente de l'énergie produite par exemple) et administratif (simplification de certaines procédures).
- C'est aux communes qu'il revient de définir les ZAENR qu'elles souhaitent voir mises en place sur leur territoire après une concertation du public selon des modalités qu'elles auront elles-mêmes définies.
- Les zones doivent être précisées pour chaque source d'ENR (solaire, éolien, géothermique, méthanisation, bois-énergie...) et resteront valables 5 ans.

Encouragement envisagés dans les zonages définis :

- Bonus tarifaire (AO CRE)
- Délais d'enquête publique réduits
- Orientation des porteurs de projets vers ces zones

Possibilité de définir des zones d'exclusion par filière si le potentiel des Zones d'ACCélération à l'échelle régionale est jugé comme « suffisant »

7

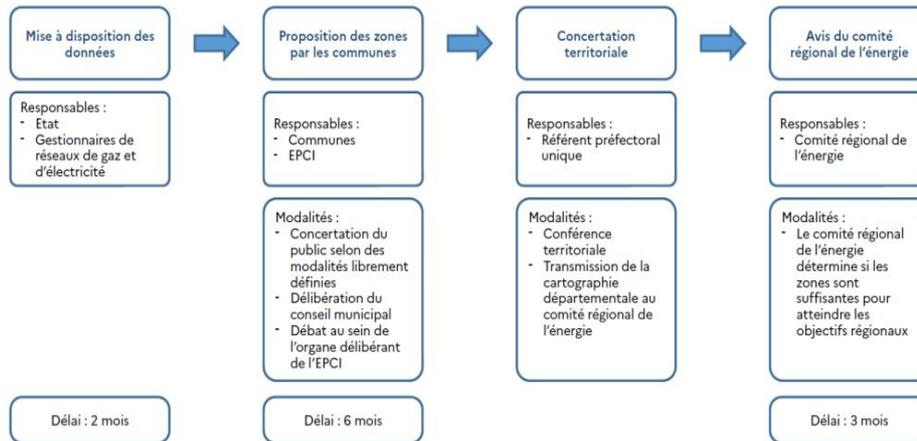
Qu'est ce qui se passe si la commune ne définit pas de ZAENR ?

La commune/les propriétaires resteront soumis à une prospection/démarchage anarchique et opportuniste.

Les projet/zonages seront peut-être un jour imposés par l'Etat sans concertation préalable des communes.

## Contexte de la loi APER

### Planning de définition des ZAENR

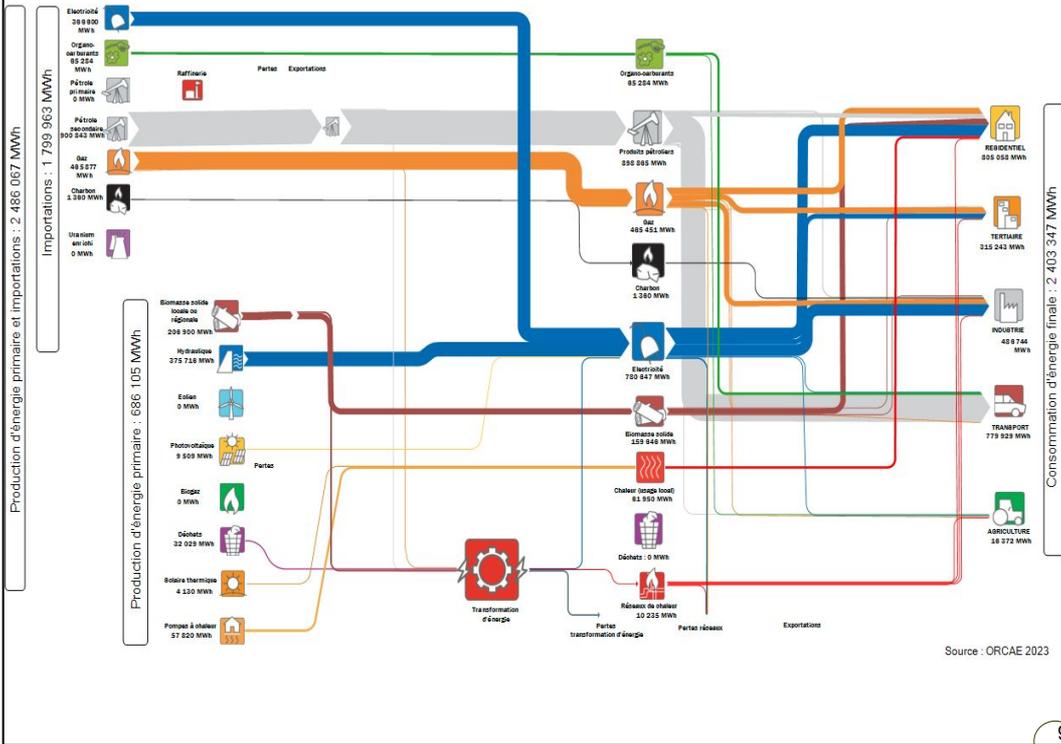


Si validation : Arrêt de la cartographie après avis conforme des communes acté par délibération  
Sinon relance étape 2

En Isère : Courrier du préfet et annexes du 26/07/2023 → fin théorique le 26/01/2024...

# État des lieux de la production énergétique sur Laval-en-Belledonne

Flux d'énergie 2021 CC Le Grésivaudan



## État des lieux de la production énergétique sur Laval-en-Belledonne

Consommation énergétique sur le territoire de Laval-en-Belledonne en 2021 :

11,2 GWh :

- 80 % résidentiel
- 14 % transport (ne compte que les véhicules circulant sur la commune)
- 6 % Autre

Production énergétique sur le territoire de Laval-en-Belledonne en 2021 :

15,3 GWh ;

- 76 % hydroélectricité
- 18 % bois (ne compte que le bois brûlé sur la commune)
- 6 % autre

# État des lieux de la production énergétique sur Laval-en-Belledonne

Un résultat très positif lié à la forte production d'électricité par les centrales hydroélectriques

⚡ ÉLECTRICITÉ - CONSOMMATION & PRODUCTION

Laval-en-Belledonne

CODE INSEE 38206

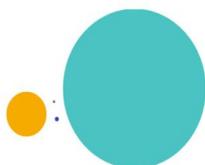


Sources : Enedis, Agence DRE, ODRE

## Consommation d'électricité par secteur en 2022

3 268 MWh consommés au total\*

Résidentiel	Agriculture	Industrie	Tertiaire	Inconnu
3 051	0	0	217	0
93,4 %	0 %	0,0 %	6,6 %	0 %



## Production d'électricité par filière en 2022

18 532 MWh de production au total

Photovoltaïque	Éolien	Hydraulique	Bioénergies
129	0	18 402	0
0,7 %	0 %	99,3 %	0 %

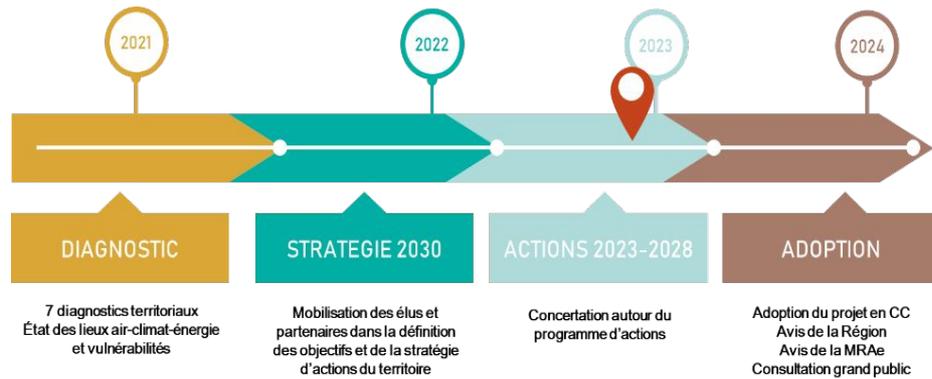
Cogénération	Autres
0	0
0 %	0 %



- 3 centrales hydroélectriques entièrement sur la commune : les Iles, Haut-Laval, Moulin de la Scie
- Prise d'eau de la centrale Frédet-Bergès (qui turbine sur la commune de Villard-Bonot à Brignoud)

## Quel développement des énergies renouvelables envisageables sur notre commune ?

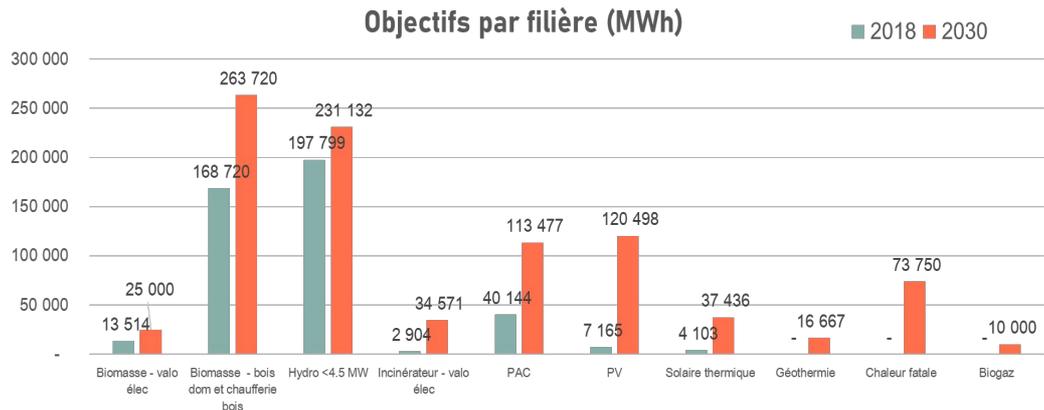
### Le plan climat-air-énergie territorial (PCAET)



Le Grésivaudan a délibéré en janvier 2023 une stratégie énergétique avec notamment **la volonté de doubler la production d'énergie renouvelable d'ici 2030** (trajectoire TEPOS 2050) afin d'atteindre 820 GWh sur le territoire de la CCLG

## Quel développement des énergies renouvelables envisageables sur notre commune ?

Objectifs de la communauté de communes du Grésivaudan dans le cadre de son PCAET



13

Ces objectifs ont été définis à l'échelle du Grésivaudan par des spécialistes en se basant sur les productibles réalistes par filière. Chaleur fatale = pertes non récupérées/valorisées dans un processus industriel (ex : séchoirs)

## Quel développement des énergies renouvelables envisageables sur notre commune ?

Concernant la production d'énergies renouvelables, si la commune applique ces objectifs du PCAET au prorata de sa population, il faudrait installer sur la commune :

	Production EnR par filière actuelle Source : ORCAE données 2021 MWh	Production pour 2030 selon trajectoire PCAET (MWh) Production 2030 au prorata de la population	Production pour 2030 selon trajectoire PCAET (MWh) Effort supplémentaire au prorata de la population	Energie renouvelable supplémentaire à produire d'ici 2030 (MWh)	Energie renouvelable supplémentaire à produire d'ici 2030 (MWh)	
Bois énergie	2 762	2 557	3 556	794	1 684	soit 9 chaudières de 70 kW
Géothermie	88	179	204	116		soit 1 installations de 70 kW
Aérothermie	685	846	1 217	532	1 829	soit 151 Chauffe eau solaire
Solaire Thermique	47	280	289	242		soit 739 installations de 9 kWc
Solaire Photovoltaïque	92	909	905	813	soit 0,5 installations de 110 kW (Moulin de la Scie)	
Hydroélectricité	11 660	2 158	11 902	242		
Méthanisation	-	68	68	68		
Récupération de chaleur fatale	-	707	707	707		
Eolien	-	-	-	-		
<b>Total</b>	<b>15 334</b>	<b>7 704</b>	<b>18 847</b>	<b>3 513</b>		

**Proposition que la commune prenne sa part sur l'effort résiduel au prorata de la population**

→ **Proposition sur Laval : viser +3.5 GWh d'ici à 2030 ?**

- Comment développer cette production ? → Zonage d'Accélération ENR
- Et comment diminuer dans le même temps nos consommations ?

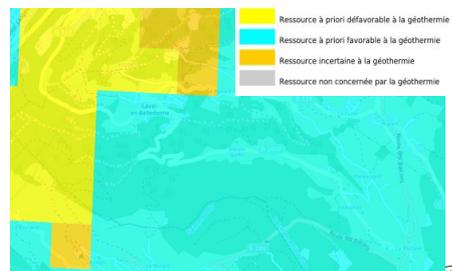
## Quel développement des énergies renouvelables envisageables sur notre commune ?

Explorer puis zoner notre potentiel communal par filière de production :

Chaleur renouvelable	Bois énergie
	Pompe à chaleur aérothermique
	Energie géothermique
	Energie solaire thermique
Électricité renouvelable	Chaleur produite à partir du biogaz
	Hydroélectricité
	Éolien terrestre
	Solaire photovoltaïque sur toiture
	Solaire photovoltaïque ombrière
	Solaire photovoltaïque au sol ou flottant
	Électricité à partir de bois énergie
Gaz renouvelable	Électricité à partir de biogaz
	Biogaz – Méthanisation
	Hydrogène renouvelable

Comment définir les zones ?

- Des services pour estimer sur le potentiel : <https://planification.climat-energie.gouv.fr/>
- Connaissances locales du terrain



## Quel développement des énergies renouvelables envisageables sur notre commune ?

Rappels :

- Pour un projet, **le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation** (il doit respecter de la réglementation...)
- L'enjeu est que ces zones soient suffisamment grandes pour atteindre les objectifs énergétiques fixés aux différents niveaux (national, régional, local...).
- **Les projets** sont définis sur des parcelles publiques ou privées (d'où l'intérêt de la concertation), mais **ne s'imposent pas aux propriétaires**.
- Les ZAENR ne sont pas exclusives : des projets pourront toujours s'implanter en dehors de ces zones dès lors qu'ils seront conformes à la réglementation en vigueur.
- Les ZAENR ne constituent en rien un assouplissement de la réglementation. Les projets continueront à être instruits de la même façon qu'ils soient dans une ZAENR ou en dehors, notamment au regard des règles d'urbanisme.

## Quel développement des énergies renouvelables envisageables sur notre commune ?

### Biomasse / bois énergie

Un potentiel sur de nombreuses habitations... en actions individuelles

Développement de réseau de chaleur envisageable dans les zones les plus denses :

- Bourg
- Planeysard ?

Exemple réseau de chaleur école/mairie avec chaufferie granulés construit en 2019 :  
puissance 112kW -  
~90MWh/an



Proposition de zonage : l'ensemble du patrimoine bâti sur la commune + zones dédiées réseau de chaleur ?

17

Est-ce que le développement de ces projets d'énergie renouvelable serait autorisé par le PLU ?  
→ oui sans difficulté en zone U (modulo le respect du règlement), et oui aussi en zone N ou A en tant que projets d'intérêt collectif

**Quel développement des énergies renouvelables envisageables sur  
notre commune ?**

**Pompe à chaleur Aérothermie**

Meilleur rendement que le chauffage électrique... mais nuisance éventuelles pour les riverains

→actions individuelles ? Besoin de zonage ?

## Quel développement des énergies renouvelables envisageables sur notre commune ?

### Géothermie

Meilleur rendement que l'aérothermie

Bon potentiel sur l'ensemble de la commune

Pertinence de la mise en place de réseau de chaleur ?

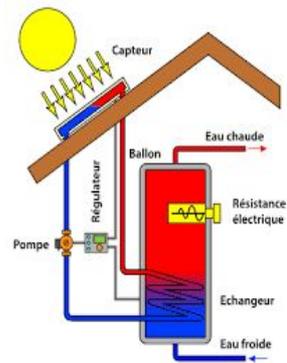
- Le Bourg
- Planeyssard ?

Proposition de zonage : l'ensemble du patrimoine bâti sur la commune

## Quel développement des énergies renouvelables envisageables sur notre commune ?

### Solaire thermique

Un vrai potentiel sur les toitures et à proximité des bâtiments... en actions individuelles



Proposition de zonage : l'ensemble du patrimoine bâti sur la commune et les parcelles adjacentes aux bâtiments

## Quel développement des énergies renouvelables envisageables sur notre commune ?

### Hydroélectricité

La commune est déjà bien équipée, mais il existe encore un potentiel sur le ruisseau de Laval à l'amont de la Boutière : projet de centrale de Pont-Haut porté par Hydrobel, actuellement au tribunal administratif

Le conseil municipal réaffirme son attachement à ce projet ! Potentiel 1.3GWh/an

Potentiel limité sur le ruisseau de Prabert (80kW 500MWh/an ? Opération estimée comme peu rentable en 2019...)



Proposition de zonage :

- Ruisseau de Laval à l'aval du plat des Iles et en amont de la prise d'eau de la centrale du Haut Laval à la Boutière.
- Ruisseau de Prabert (à l'aval de la Tourbière de Prabert ?)

21

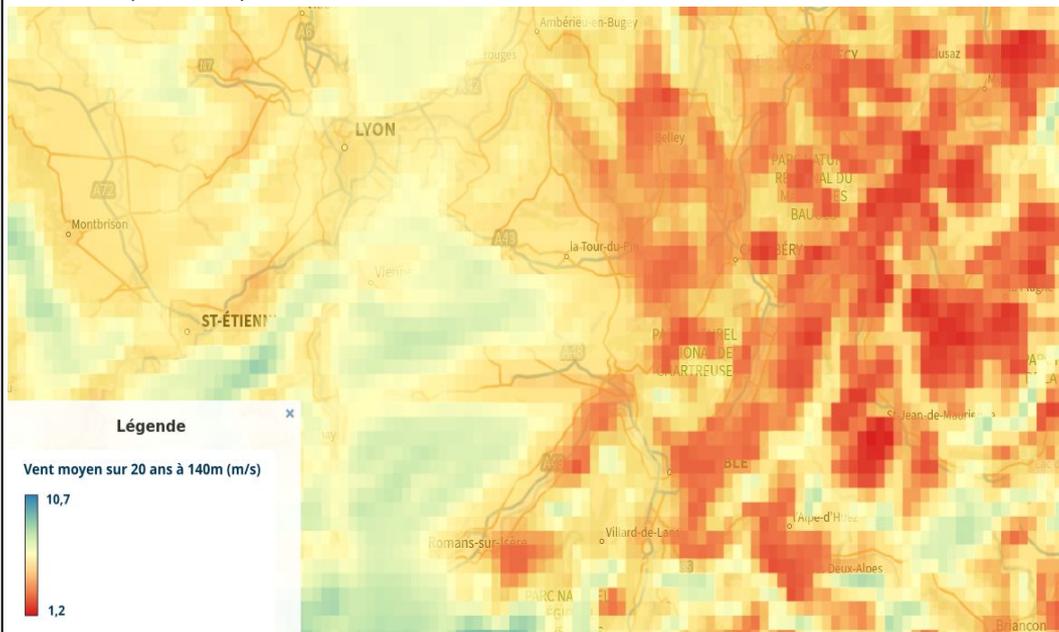
Il a été rappelé les motivations du rejet du projet par la préfecture et le commissaire enquêteur en lien avec le classement du cours d'eau en liste 1.

Martin Gerbaux réaffirme son opinion sur le fait que ce classement au SDAGE est une erreur, car la justification du réservoir biologique est complètement farfelue. Lors de la réunion du 26/01, il est exprimé également le souhait d'étudier d'abord l'augmentation de production sur les ouvrages existants (quand c'est possible) avant d'envisager de nouvelles installations.

# Quel développement des énergies renouvelables envisageables sur notre commune ?

## Éolien terrestre

Pas de potentiel → pas de discussion !



Pas de zone définie sur la commune

## Quel développement des énergies renouvelables envisageables sur notre commune ?

### Photovoltaïque sur toiture

Potentiel à valoriser... même si limité par les contraintes des bâtiments (+ la position des ABF sur le bourg) ... en actions individuelles  
Ou autoconsommation à grande échelle ?



Proposition de zonage : l'ensemble du patrimoine bâti sur la commune

23

1 toiture de 50m<sup>2</sup> bien exposée produit 10MWh/an. Il n'y a pas tant de belle toiture que ça sur Laval (si on tient compte des cheminées, vélux)...

Les faitages des maisons traditionnelles sont mal orientés pour pouvoir maximiser la production photovoltaïque.

Dans un projet de maison neuve, c'est encore rare quand la forme et l'orientation de la maison soient avant tout réfléchis pour optimiser la production d'énergie renouvelables. A la réunion du 26/01 l'idée de répertorier les projets d'installations individuelles pour s'inscrire dans une démarche collective est évoquée.

## Quel développement des énergies renouvelables envisageables sur notre commune ?

### Photovoltaïque sur ombrière

Pas d'obligation réglementaire sur nos parkings (trop petits <1500m<sup>2</sup>)

Couvrir la place des Alpes (halle pour le marché ?) ?

D'autres surfaces déjà artificialisées ?

- Terrain de sport ?
- Cimetière ? (2400m<sup>2</sup> au sol... →800m<sup>2</sup> de panneaux)



<https://www.fondationdefrance.org/fr/cat-fondation-de-france-grand-ouest/des-panneaux-photovoltaïques-au-dessus-d-un-cimetiere-le-projet-innovant-de-la-commune-de-saint-joachim>

Couverture d'une halle pour le marché : Ce projet fait plutôt consensus parmi les participants et l'étude pourrait être relancée cette année par la mairie.

Cimetière : Ce projet permet aussi de récupérer l'eau de pluie !

## Quel développement des énergies renouvelables envisageables sur notre commune ?

### Photovoltaïque au sol

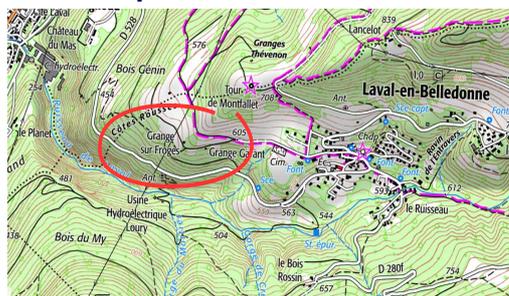
Photovoltaïque au sol et/ou agrivoltaïsme

Conflit avec les zones agricoles ou naturelles...  
mais surfaces incomparables aux toitures

Définir une zone sur le secteur « des vignes »

- Secteur actuellement en « friche »
- Plutôt bien exposé (coteau versant sud)
- Peu visible dans le grand paysage

Proposition sur les zones N PLU : 8.7Ha



[Charte PV au sol Énergie partagée](#)



**Cette proposition est celle qui fait le plus de débat lors de la réunion et au sein du conseil municipal.** Aujourd'hui il s'agit d'un secteur non exploité (car difficile d'accès, faible rendement agricole...) mais des projets d'exploitation agricole sont aujourd'hui à l'étude. Les participants souhaiteraient que TOUTES les surfaces artificialisées soient équipées en photovoltaïque avant d'aller sur des secteurs en zone N ou A. Mais cela pose aussi la question de l'économie d'échelle, car la majorité des installations petites même nombreuses en zone U n'ont pas de rentabilité économique dans les conditions actuelles d'achat de l'électricité produite. S'ouvre plus largement un débat avec les participants sur nos besoins de consommation et le développement de nos capacités de production en ENR. Qui serait prêt à payer en conséquence plus cher son énergie ? Comment mettre en œuvre des mécanismes de solidarité ou de groupement à l'échelle de la commune pour réaliser ces équipements en zones urbanisées ?

## Quel développement des énergies renouvelables envisageables sur notre commune ?

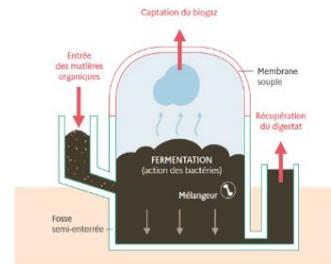
### Méthanisation

Si unité de production, elle sera très certainement dans la vallée (lien au réseau de gaz ?)

Quels besoins des agriculteurs ou contraintes sur la gestion de leurs résidus (fumier...) ?



Besoin de définir une zone ? Vers la station d'épuration ?



26

Est ce qu'il serait possible de méthaniser les effluents de la stations ?

Réponse ; techniquement, oui ! Est-ce que des petites unités de méthanisation peuvent être installées à l'échelle d'une ou deux exploitations agricoles ? Oui mais pose vite la question du transport et de la rentabilité de l'installation.

**Quel développement des énergies renouvelables envisageables sur  
notre commune ?**      **Électricité à partir de bois énergie ou biogaz**

Pas envisagé sur la commune (et est-ce vertueux au niveau rendement ???)

Débat sur l'intérêt de laisser autant de bois mort après des coupes forestières. Ces bois ne pourraient pas être ramassés et utilisés après les coupes ? Intérêt pour régénérer le sol mais serait pertinent si gestion plus en proximité, à l'échelle communale (affouage)

**Quel développement des énergies renouvelables envisageables sur  
notre commune ?**                      **Conditions de développement des projets**

Souhait d'associer autant que possible les habitants aux futurs projets :

- Participation citoyenne
- Possibilité d'investissement de la commune au capital
- Tarifs privilégiés pour les habitants ?

## **Suite de la démarche ZAENR sur Laval-en-Belledonne**

**Possibilité de contributions par écrit/mail sur le site de la mairie entre le 5 février et le 2 mars**

**Délibération du conseil municipal le 14 mars pour acter les ZAENR par filière**

# Synthèse des contributions reçues durant la concertation sur le zonage d'accélération des énergies renouvelables, suite à la réunion publique du 26/01/2024

---

**Sébastien Eyraud, le 04/02/2024**

Bonjour,

Dans le cadre de la concertation sur les ZA EnR et à la suite de la mise à disposition du CR de la réunion du 26 janvier 2024, je souhaite apporter la contribution suivante :

- sur l'hydro : Au delà des projets déjà identifiés, il semble opportun de placer la centrale du Haut Laval (entre la boutière et le Ruisseau) pour faciliter un projet de modernisation de l'installation (contribution apportée par Jean Raffin en réunion publique)
- sur le PV en toiture ou sur ombrière : OK avec les propositions yc sur le cimetière. La récupération d'eau pourrait apporter un fort intérêt pour l'activité de maraichage à proximité. L'intégration paysagère depuis la tour (périmètre de protection) devrait néanmoins être travaillée. Il me semble qu'un investissement citoyen sur ce projet serait bienvenu.
- sur le PV au sol sur les Garants : Il me semble que ce secteur ne doit pas être retenu dans cette phase. En substitution, il semble important de développer une action massifiant le développement du PV sur les zones déjà artificialisées. On pourrait imaginer une mobilisation collective avec la contribution de chacun pour atteindre les objectifs : achat groupé, accompagnement expérimentale avec l'agence régionale de l'énergie et/ou l'ageden de type "centrale villageoise"
- méthanisation : le potentiel sur Laval (STEP et agricole) est trop faible pour une viabilité économique d'un projet

Cordialement,

---

**Jacques Istas, le 10/02/2024**

Bonjour,

Ma contribution personnelle, faisant suite à la réunion ZAENR du 26/01/2024. Plusieurs projets ont été réellement discutés lors de la réunion:

1) Halle couverte par des panneaux photovoltaïques. Sans doute faisable, améliorerait le confort du marché, mais la superficie couverte est petite, donc une production faible à attendre.

2) Cimetière couvert par des panneaux photovoltaïques: comme pour la halle, il s'agit d'une petite surface et j'ai des doutes sur l'acceptabilité sociale du projet!

3) Centrale hydro-électrique du Pont Haut: bonne idée.

4) Ferme solaire au niveau des anciennes vignes de Laval: potentiellement jusqu'à huit hectares. Sans doute le projet le plus ambitieux. Ce secteur a été abandonné il y a soixante-dix ans par les Lavallois. Au niveau national, nous venons de vivre des manifestations violentes d'agriculteurs/éleveurs qui n'arrivent pas à vivre de leur travail. Je n'y connais rien en élevage, mais je n'arrive pas à croire que des éleveurs de chèvres puissent vivre de leur travail dans ce secteur abandonné des anciennes vignes de Laval. Je suis donc favorable à une ferme solaire la plus grande possible dans ce secteur.

Une remarque finale: lors des dernières élections municipales, il avait beaucoup été question de démocratie participative. Ces questions d'ENR vont engager la commune pour des décennies. Pourquoi ne pas les faire valider par un référendum (consultatif)?

Jacques Istas

---

## **Dominique Razaka, le 10/02/2024**

### **Faire sa part passe aussi par des projets d'ampleur.**

La production hydro-électrique est déjà importante sur la commune de Laval. Ceci n'est pas une raison pour s'interdire de nouveaux projets, en particulier celui de Pont-Haut (celui du ruisseau de Prabert semble plus hasardeux). Un nouveau projet perturbera évidemment, mais de façon très locale, les écosystèmes : quelques poissons ne doivent pas être un frein à la production d'énergie décarbonée !

Solaire thermique, oui sur le principe., mais cela relève de l'initiative privée (ex: toit d'une maison individuelle).

Solaire (thermique et photovoltaïque) individuel : outre le fait qu'il s'agit d'initiatives privées, se pose la question de la gestion au quotidien (raccordement, maintenance, disponibilité des artisans).

Photovoltaïque sur la toiture de la halle du marché. Ce projet est avant tout pour une raison de confort. Les coûts et le bilan carbone générés par la construction d'une halle pour y poser des panneaux photovoltaïques me semblent disproportionnés.

Ferme photovoltaïque sur les friches de vigne. J'y suis favorable : devrait-on renoncer à la production d'électricité à grande échelle pour l'intérêt général, au profit de quelques chèvres ?

Merci d'avoir organisé cette réunion et la possibilité de donner son avis.

Dominique Razaka

---

## **Daniel Massot, le 09/02/2024**

Je ne suis pas du tout favorable au photovoltaïque dans les vignes .

---

## **Jean-Pierre Paganon, le 09/02/2024**

Bonjour,

Voici un petit avis et une petite observation :

Il me paraît essentiel de poursuivre les démarches pour obtenir l'autorisation d'installer la microcentrale de la Boutière.

Dans le comptage de la production énergétique de notre commune, la production de la centrale Fredet-Bergès n'est pas prise en compte alors qu'elle fonctionne grâce au ruisseau de Laval.

Une anomalie : cette centrale ne verse aucune redevance à la commune de Laval et cela semble être un cas exceptionnel en France... À vérifier ?

L'ensemble des centrales produisant de l'électricité à partir du ruisseau de Laval correspond aux besoins de 35.000 à 40.000 habitants.

Pour information, les cellules photovoltaïques installées sur le toit de notre garage produisent, en moyenne, 3100 KW /an depuis 20210 soit un peu plus que l'énergie utilisée.

Bonne journée,

Jean-Pierre Paganon.

---

## **Murielle CORVEZ et Michel JULLIEN, le 22/02/2024**

La meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas !

La priorité est sa diminution à tous les niveaux.

Il faut commencer par isoler au mieux les bâtiments qui sont des passoires thermiques.

Il faut également se poser la question de la production des différentes installations (panneaux solaire etc...), de leurs impacts environnementaux sur la biodiversité et leurs bilans carbonés.

Sur la commune de Laval en Belledonne, les ZAEnR ne peuvent concerner que le photovoltaïque et l'hydroélectricité.

L'hydroélectricité est certes une énergie renouvelable, mais pas une énergie verte. Elle constitue le principal facteur de perturbation des rivières.

À ce sujet, vous pouvez consulter les articles de Reporterre: <https://reporterre.net/La-multiplication-des-microbarrages-menace-les-dernieres-rivieres-sauvages>

Aujourd'hui, il existe déjà 4 centrales sur le ruisseau de Laval sur son parcours de 11 km, ce qui représente 75% déjà utilisé.

Un projet de centrale hydroélectrique est, actuellement, porté par la Mairie et l'entreprise Hydrobel.

Malgré l'avis défavorable suite à une enquête publique et l'avis négatif de la préfecture, ils veulent mener ce projet à bien. (cf: bulle n municipal 124 page 4 <https://laval-en-belledonne.fr/bulletins-d-informations-municipales>)

Pour réaliser ce projet, ils souhaitent le déclassement d'un tronçon de la rivière situé route des Îles entre Le Pontot et La Boutière.

Cette partie du ruisseau est classée en Liste 1 comme réservoir biologique remarquable pour son très bon état écologique et aquatique par l'État et l'Europe.

On peut se demander, si les raisons économiques ne sont pas privilégiées au détriment de la protection de la nature et de l'air du site.

Ce tronçon constitue l'unique endroit remarquable de la commune où le chemin et la route suivent le ruisseau, cadre bucolique très prisé des pêcheurs et randonneurs.

La réalisation de cette centrale hydroélectrique entraînera des dommages irréversibles sur l'écosystème :

- diminution importante du débit du cours d'eau.
- modification, pollution et destruction de l'environnement, de la faune, de la flore et du milieu aquatique pendant et après les travaux.
- ambiance paysagère fortement perturbée.

Protéger ce qui reste de nos cours d'eau est, au même titre que les montagnes, les alpages, les forêts, les sentiers, un combat qu'il est important de mener dans cette vallée. Ils constituent notre patrimoine montagnard qui n'a pas de prix.

Michel JULLIEN

Murielle CORVEZ

713 route des Îles

38190 Laval en Belledonne

---

**Murielle CORVEZ et Michel JULLIEN, le 29/02/2024**

Bonsoir,

Nous invitons les élu(e)s de la commune, avant de prendre toutes décisions, à lire un article du site Reporterre publié aujourd'hui qui donne un éclairage sur la prolifération des micro-centrales et les impacts sur l'environnement.

<https://reporterre.net/Minibarrages-les-torrents-alpins-sacrifies-pour-produire-de-l-energie>

---

## Léa Perrotin, le 26/02/2024

Bonjour l'équipe municipale,

J'ai déjà exprimé mon avis lors de la soirée de présentation mais je me dis que doubler d'un mail ça ne peut pas faire de mal. Celui-ci porte exclusivement sur la production d'électricité grâce à des panneaux solaires.

Je pense qu'encourager la pose de panneaux solaires sur les toitures, au dessus de parking, dans des jardins de particuliers (ombrière) peut être une bonne chose. Il s'agit de zones déjà urbanisées, déjà perdue pour la "nature" et l'agriculture.

En aucun cas nous ne devons favoriser l'implantation de panneaux solaires dans des cultivées, cultivables, pâturées, pâturables ou naturelles. La production d'énergies dites renouvelables est une façon de protéger l'environnement, et pour cette raison il faudrait artificialiser des zones naturelles ? Le raisonnement est un peu foireux non ? Les zones naturelles et agricoles doivent le rester.

On parle de viser une forme d'autonomie alimentaire, on parle de préserver la biodiversité et vous proposez de crier à des entreprises qui n'ont que le profit en vue "regardez ici on s'en fout de nos terres, on est des bons élèves bien zélés qui font bien ce que ce gouvernement ultralibéral nous demande".

Alors s'il vous plait, soyez un peu mauvais élèves, un peu insolents et ne proposez dans ces zones que le minimum qui est déjà énorme : les zones déjà urbanisées.

Deux dernières choses : 1 : cela m'a un peu choquée que lors de la réunion de présentation on ai plus entendu parler de rentabilité économique que d'écologie. Ces deux notions, si elles ne sont pas incompatibles, se font souvent au détriment l'une de l'autre. On doit donc choisir laquelle on veut privilégier. 2 : avant de penser augmentation de la production d'énergie, pensons réduction de la consommation. Que pourrait faire la mairie pour encourager la réduction de la consommation d'énergie ? Contraintes dans le PLU ? Encouragements/sanctions grâce à la taxe foncière ? Autre ?

Je vous laisse avec ces questions en suspens.

Merci de votre lecture et votre attention, et merci aussi pour votre travail de conciliation, qui n'est pas simple et dont j'ai un peu conscience.

Bonne journée

Léa Perrotin

---

## Laurène LUCAS, le 26/02/2024

Bonjour,

je souhaite faire une contribution personnelle pour les ZAENR.

Par où commencer ? et un peu en vrac...

Les deux sujets qui ressortent de la réunion et qui sont les plus pertinents sur notre commune en terme de production sont la centrale de la Boutière et le photovoltaïque.

1. Sortons du prisme de rentabilité économique maximale, on voit où cela nous mène, payons l'énergie le prix qu'elle coûte et elle coute cher.

Acceptons de payer et diminuons notre consommation et produisons notre énergie. On pourrait faire un parallèle avec le sujet alimentation/agriculture, pour moi c'est un peu le même débat.

Tous les millions/milliards gagnés dans ce secteur, ne ramèneront pas les espèces disparues, ne reconstitueront pas nos sols, n'élimineront pas les polluants épandus qui continueront leur diffusion, ne

rendront pas plus propre notre eau et notre air, ne feront pas ravaucher nos glaciers avant longtemps ; les équilibres sont en train de bouger sous l'action de paramètres que l'on a fait évoluer depuis 200 ans, vers un autre équilibre que nous ne connaissons pas et que nous peinons à appréhender tellement la vitesse de réaction est rapide, et va s'envoler encore. S'adapter est un grand mot je pense. Et couvrir nos territoires pour faire de l'énergie "verte" sur le dos du reste et conserver nos modes de vie frénétiques est une fable.

2. Plus localement, doit-on répartir les conso énergétiques du Grésivaudan sur tout le monde ? sur tous les territoires ? est-on dans une règle de proportionnalité au nombre d'habitants (je ne pense pas). Inégalité de territoire, inégalité de production, inégalité de consommation, rien n'est linéaire. Ne tombons pas dans la privatisation des profits et la mutualisation des pertes ; minorité gagnante, majorité perdante.

Comment peut-on accepter une centrale de plus sur notre territoire tant que tous les toits ne sont pas couverts ? Il y a de quoi produire de l'énergie solaire en masse au vu des surfaces imperméabilisées (surtout en vallée) et déjà perdues pour ce qui relève du vital.

Ce n'est pas parce qu'une centrale hydro est un investissement rentable qu'il faut le faire. Le prisme économique ne doit pas être commanditaire, il me semble que c'est l'environnement qu'on essaye de "préserver" dans tous les discours d'aujourd'hui... ou pas c'est vrai....

Quand au champ photovoltaïque dans les vignes... Sérieusement ?!... ..... Comment peut-on utiliser de l'argent public pour faire de la reconquête agricole d'un côté et en même temps couvrir ces terrains relativement accessibles et bien placés (qui peuvent redevenir agricole) par des panneaux qui ne se mangent pas ? Si ce n'est pas pour faire de l'argent avec du foncier pas cher pour quoi est-ce alors ?

Une fois la stupéfaction, la colère et l'énerverment posés, que dire de constructif ? j'essaye :

1. équipons nous moins, économisons, apprenons à faire sans plutôt qu'avec. Sobriété, première ligne à tenir.

2. dans quelle mesure pourrait être élaborée une politique de couverture générale des toitures du Grésivaudan, privées et publiques ? Equiper des bâtiments qui seraient "moins rentables" serait compensé par l'équipement de toitures très productives, bon an mal an cela s'équilibre. Peut-être qu'à Laval nous ne sommes pas les mieux exposés mais que dire des toits en vallée ? en terme de surface totale, ça s'équilibre forcément.

Donc à Laval, je couvrirais toutes les toitures. Pour eau chaude et/ou électricité. Recensement des personnes intéressées, devis communs, installations communes, achat des fournitures en gros, mutualisation des frais modulo une facilité pour les foyers les plus modestes qui souhaitent participer. Gres21 pourrait-il être intéressé par une opération de ce genre ?

3. Peut-être peut on aussi installer d'office sur chaque toit plus que ce que le foyer consomme, le surplus va dans le réseau. Même si c'est mal ou pas rémunéré par EDF.

4. S'informer auprès de la société d'exploitation des centrales hydro de la commune qu'elles tournent bien au maximum de leur capacité ? Si ce n'est pas le cas, pourquoi ? Au vu de l'état de la conduite forcée sur l'envers, on peut se poser cette question. Si elles ne tournent pas au maximum, quid de la construction d'une nouvelle ?

Enfin, nous les humains, nous sommes une sources d'énergie largement sous utilisée (c'est pour ça qu'on mange non ?) : pour se déplacer, pour se nourrir, pour pourvoir à nos besoins matériels. Ancrons nos vies dans nos territoires, cessons de vivre hors-sol. Nos paysages ne sont pas une carte postale, notre maison n'est pas une source de sécurité suffisante, que fait-on quand le frigo se vide ? envisageons la vie avec moins mais mieux, réapproprions nous nos vies, pour nous et pour nos enfants. Rapprochons nos lieux de travail et nos lieux de vie. Travaillons nos lieux de vie et vivons de notre travail.

Bien cordialement,

LUCAS Laurène.

---

## **Jean-Pierre Lagarde, le 28/02/2024**

Bonjour,

Merci d'avoir organisé la réunion publique du 26 Janvier dernier.

D'un point de vue pratique, je trouverais intéressant de créer une zone communale de déchets verts et d'y associer une production de biomasse. Je ne sais pas si le passage de l'un à l'autre ne nécessite pas une étape intermédiaire comme un broyage. Peut-être aussi que cela pourrait intéresser les agriculteurs de notre commune. L'objet étant d'éviter les aller-retour à la déchetterie et les potentiels écobuages certes interdits mais dans certains cas bien difficiles à éviter.

Bien cordialement

Jean-Pierre Lagarde

---

## **Francis et Dominique Truc-vallet, le 28/02/2024**

bonjour,

suite à la lecture du dossier qui a été présenté lors de la réunion publique, voici nos questions et réactions:

- comment ces zonages vont-ils s'articuler avec les réglementations en vigueur dans le cadre du PLU?
- seront-ils intégrés dans le PLU suite à une enquête publique "allégée" comme indiqué dans le dossier de présentation?
- le projet Hydrobel sur Pont Haut doit aboutir car les projets hydroélectriques permettent d'installer d'autres ENR (éolien ou photovoltaïque) intermittentes en complément pour avoir une offre continue (hydroélectricité 65-70%, ENR intermittent 30-35%)
- le photovoltaïque sur le bâti existant relève d'actions individuelles, une maîtrise d'oeuvre collective rendrait la chose plus facile par rapport au démarchage d'entreprises (qui nous roulent dans la farine!)
- une hall couverte avec panneaux photovoltaïques serait intéressante sur la place des alpes
- une ombrière sur le cimetière ne nous choquerait pas
- la géothermie semble favorable sur la commune, il ya des installations existantes, fonctionnent-elles bien?. Est-ce que la géothermie profonde pourrait marcher dans la commune?

merci pour cette consultation

Francis et Dominique Truc-vallet

---

## **Collectif d'agricultrices et d'agriculteurs de Laval, le 01/03/2024**

Nous, agricultrices et agriculteurs de Laval, souhaitons faire une réponse commune concernant les ZAENR sur le volet agricole des zones proposées lors de la réunion de concertation du 26 janvier 2024.

En effet, lors de cette concertation, la mairie a proposé une grande surface, d'environ 8ha, permettant la pose de photovoltaïque au sol sur le secteur des vignes qui est en zone naturelle.

Nous ne sommes pas du tout favorables et même extrêmement déconcertés par cette proposition.

En effet, vous n'êtes pas sans savoir que nous luttons et travaillons activement chaque jour pour le maintien des espaces ouverts et pour la réouverture de milieux à usage agricole. Ceci pour favoriser la production de nourriture locale, saine, de qualité et intégrée à son environnement. Nous sommes confrontés à des conflits d'usages et nous essayons de composer déjà avec beaucoup d'acteurs divers et variés sur le territoire. Ces éléments du paysage ne sont pas juste des éléments de contemplation ou de loisirs. C'est le socle de notre outils de travail et nous sommes soutenus par diverses instances du territoire, dont les communes, pour les maintenir ouverts et les préserver.

Nous travaillons également sur des zones naturelles et pas uniquement agricoles.

Les parcelles proposées étaient d'ailleurs très exploitées au niveau agricole il y a peu de temps (voir les photos de 1950). Certes elles ont été abandonnées, mais au profit principalement d'une biodiversité abondante et riche, est-ce une zone improductive pour autant

Comme bien d'autres secteurs sur le territoire, le manque de main d'œuvre a contribué à délaissé ces zones. Néanmoins, il y a de nombreux porteurs de projets et des exploitants en place qui utilisent déjà de nouveaux outils pour ré-ouvrir ces zones, et qui ne demandent qu'à continuer, si l'opportunité s'offre à eux.

Nous ne voulons pas à tout prix les exploiter à court terme, mais il est inconcevable, pour une commune comme Laval, de proposer des zones comme celles-ci, dès les premières réflexions, alors même que nous produisons déjà des énergies renouvelables sur la commune.

Ce plan est le premier pour 5 ans, commençons déjà à favoriser tout ce qui est possible sur les autres axes offerts en zones artificialisées (géothermie, photovoltaïque sur toitures, photovoltaïque au sol en terrains urbanisés, isolation...) et pour lesquelles nous sommes à 100% d'accord avec ce que la commune a proposé.

D'autant plus que Laval n'est pas dans une bulle et que nous devons raisonner en équilibre territorial. D'autres communes à proximité immédiate sont déjà bien plus pourvues que nous en zones artisanales, zones commerciales, parkings et peuvent équiper ces surfaces artificialisées avant d'en créer de nouvelles dans les zones les plus vertes.

Les zones naturelles et agricoles ne doivent surtout pas être proposées pour des panneaux solaires au sol car c'est incompatibles avec la biodiversité-et l'agriculture. Nous détruirions des terrains naturels pour réduire notre impact carbone sur l'environnement et produire de l'énergie "verte". N'est-ce pas une ineptie ?

Certaines firmes vendent la vertu de l'agrivoltaïsme expliquant que l'on peut pâturer ou cultiver sous les panneaux, mais de nombreux projets intégrant le partenariat avec des agriculteurs et des propriétaires plein de bonne volonté ont montré que la productivité des terrains diminuent tellement que la production agricole est finalement abandonnée.

De plus, nous sommes dans une incertitude et une lutte quotidienne pour obtenir des baux sur les parcelles que nous exploitons déjà. Les propriétaires sont très frileux et la concurrence avec la spéculation foncière nous fragilise d'autant plus. Comment pouvons nous résister face à des entreprises qui proposeraient des loyers à 3500-5000 euros l'hectare à des propriétaires alors que nous louons ces mêmes terres entre 40 et 100€ l'ha ? Ces propriétaires sont déjà dans le questionnement et espèrent encore que leurs terrains pourraient être un jour viabilisés pour de l'urbanisation. La bataille serait perdue d'avance. Nous avons déjà un travail énorme de sensibilisation et d'explication de l'importance du rôle alimentaire de ces terres.

Vous comprendrez notre inquiétude légitime car la situation actuelle est déjà très tendue vis à vis de la pression immobilière.

Le fait même d'avoir proposé ces zones est déjà très préjudiciable car la graine a été semée dans la tête des habitants propriétaires de foncier agricole qui sont déjà soumis à des campagnes publicitaires face auxquelles nous devons faire front commun.

Nous espérons que vous prendrez la bonne décision en défendant le vivant et notre agriculture paysanne par l'arrêt de l'artificialisation de notre territoire,

Les agricultrices et agriculteurs de Laval en Belledonne

Aude Verchere/Elise GANDON/Laurène LUCAS/La Ferme du Ferrouillet/Gaec Rebuffet des Crêts/Marie Mejaen Truc-Vallet/Les Jardins de Prabert/Le champ Libre/Jérémie Rajat

---

**Marion Dumas, le 02/03/2024**

Face aux politiques gouvernementales qui délèguent aux collectivités la gestion de leurs espaces en connaissance de cause, nous ne pouvons dissocier les choix sociétaux, économiques et politiques de nos gestions territoriales.

En cela, face à des consommations électriques démesurées mues par un capitalisme galopant, je ne suis pas d'accord avec le fait d'augmenter la production d'énergie hydroélectrique alors que le ruisseau de Laval fournit déjà l'électricité consommée par ses habitants pour vivre : se chauffer, se nourrir, subvenir à ses besoins autres que primaires.

En cela, je me place dans une dynamique de décroissance et soutiens les actions individuelles et collectives sans pour autant me charger d'une responsabilité et d'une culpabilité qui ne sont pas les miennes.

Je suis donc contre la proposition d'exploitation du ruisseau pour une quatrième centrale. Je souhaite dans ce contexte de réchauffement climatique garder le cours d'eau tel qu'il est, avec ses qualités hydratantes, rafraîchissantes, nourrissantes, et écologiques au sein d'un écosystème forestier permettant la vie de la faune et de la flore environnante, dans une zone classée et protégée par divers professionnels et institutions. La beauté du cadre est un élément qui reste très important à mes yeux également.

La motivation pour l'exploitation du ruisseau me semble mue par des intérêts financiers qui ne nous sauveront pas face au déclin en cours. J'entends que la commune souhaite obtenir des financements par ce biais, mais en regard des sacrifices écologiques occasionnés et des bénéfices futurs de l'exploitant privé cela n'est ni équilibré ni juste. Je me rappelle de l'enquête publique que la somme concédée serait de 17000 € /an à la commune alors que l'exploitant pourrait après quelques années obtenir entre 100000€ et 300000€ de bénéfices suivant l'année. La forêt serait en partie détruite pour l'organisation de l'exploitation. Je reste inquiète de l'avenir des sources qui permettent la vie dans notre maison et de celle de nos voisins.

A mes yeux, rien ne mérite de détruire ainsi un écosystème si précieux dans la situation climatique que nous vivons. Et si cela devait advenir, je m'y opposerai.

Enfin, il me semble que face aux décisions politiques asociales, il n'est pas judicieux de sacrifier notre environnement pour combler le fonctionnement destructeur actuel de notre pays, notamment dans le cadre où les financements aux collectivités sont réduits. Il me semble que les autres centrales fournissent une somme d'argent considérable et qu'il n'est pas là une nouvelle voie à explorer.

Je soutiens la volonté d'améliorer les structures hydroélectriques déjà existantes afin d'augmenter la production d'énergie pour participer à l'abandon des productions actuelles fossiles et nucléaires.

Je suis pour la réflexion à notre niveau local d'adaptation des moyens de productions d'énergie.

Cependant il me semble prioritaire de modifier nos fonctionnements et d'investir dans des moyens de déplacement mutualisés (bus et navettes, funiculaire pour rejoindre la gare de Brignoud (?), propositions de covoiturages plus précis entre les habitants, essais entre habitants pour passer le pas, développement des trains), des subventions comme c'est déjà le cas pour modifier nos moyens de chauffages et d'isolation, et enfin une importante éducation populaire sur la consommation : écrans (non utilité d'écrans publicitaires type tv dans les villes, diminution des éclairages commerciaux etc), choix de vie, d'activités (arrêt de la production de neige par exemple), de voyages, etc.

Tout cela dans le but de préserver notre environnement dans son état actuel sans continuer à le dégrader.

Une idée également serait d'augmenter les propositions d'activités sur Laval afin de réduire les trajets. Je suis consciente qu'il y en a déjà beaucoup. Mais j'ai l'impression que nous gardons toujours cette idée que nous pouvons tout proposer à nos enfants, à nous-même, pour nous divertir ou nous nourrir, oubliant que les déplacements par nos propres moyens humains, dans des temps plus longs, sont une des clés de notre salut. Et je sais que je ne suis pas le meilleur exemple en la matière.

Dans cette mouvance, je soutiens toujours le développement de commerces de proximité : maison médicale, pharmacie, boulangerie, droguerie...

Je trouve qu'à l'échelle de Laval vous faites déjà énormément et je vous soutiens dans ce processus écologique et vous en remercie.

Je suis très intéressée par le projet de recyclage du méthane.

Je soutiens un autre moyen de lutte contre les gaz à effet de serre, celui de planter des arbres autant que possible, plutôt que remplir nos champs de panneaux solaires ou thermiques, il me semble prioritaire de planter afin de rafraîchir l'atmosphère et absorber les gaz concernés.

L'objectif premier me semble de réapprendre à produire ce dont nous avons besoin (graines, nourriture, moyens de chauffage, de conservation) et non pas de produire plus pour répondre aux besoins nationaux qui ne suivent pas une politique sociale de sobriété.

Marion Dumas

le 1er mars 2024

---

## Louis Clor, le 02/03/2024

Dans quelles mesures les énergies renouvelables sont elles propres et viables lorsqu'elles impactent la nature et la biodiversité d'un écosystème ?

Même si elles sont à privilégier par rapport aux énergies fossiles, les ouvrages quels qu'ils soient doivent faire l'objet d'une attention toute particulière pour ne pas qu'ils fassent plus de mal que de bien.

C'est le cas du projet de centrale menée par la commune et Hydrobel. C'est conforté par la conclusion négative de l'enquête publique, la décision également négative du préfet et la légèreté du dossier Hydrobel notamment sur la préservation de la faune actuelle (grille non adaptée, pollution liée au béton, isolation phonique de l'alternateur inexistante) que j'affirme ce point de vu.

Nous sommes également en lien avec France Nature Environnement qui partage le besoin de préservation de l'environnement, plus encore sur des zones aquatiques alors que l'eau vient de plus en plus à manquer. C'est une priorité qu'il faut mettre avant tout autre intérêt financier ou politique.

Les ZAENR sont une passerelle intéressante pour les communes mais elle doivent concerner des projets dont l'impact est maîtrisé, équilibré et justifié. L'hydroélectricité fait déjà partie intégrante de notre commune et représente une portion énorme du ruisseau de Laval. Il ne reste que cette portion classé catégorie 1 (classement totalement justifié) concerné par le projet.

Pourquoi ne pas se tourner vers d'autres énergies renouvelables comme le solaire ou le recyclage du méthane certainement plus productifs que les derniers Kwh que l'ont peut arracher au ruisseau de Laval au détriment de la nature ?

Pour terminer, nous vivons à une époque où toutes les sonnettes d'alarmes sont déclenchées et où toutes les organisations environnementales prônent la sobriété énergétique. Dans ce contexte, je pense qu'il convient de se concentrer sur l'optimisation de nos ressources actuelles, l'économie et la conservation de ces ressources par l'isolation des bâtiments et l'éducation des populations.

---

## Martin Gerbaux, le 02/03/2024

Je suis tout-d'abord favorable à la philosophie qui consiste à dire que **Laval-en-Belledonne doit faire sa part de nouveaux efforts pour remplir les objectifs du PCAET à l'échelle du Grésivaudan**, nonobstant sa déjà forte production hydroélectrique, mais qui n'a demandé que peu d'effort/sacrifice à la commune jusqu'à présent.

Je suis ensuite favorable aux zones qui ont été présentées à la concertation ; en particulier :

- Je suis entre autre **très favorable au zonage hydro-électricité sur le secteur de Pont-Haut**. C'est une façon de rajouter une production conséquente d'énergie renouvelable (et peu intermittente), avec des incidences environnementales assez limitées au regard de l'étude d'impact qui avait été produite par Hydrobel. Les arguments relatifs au classement en liste 1 de cette portion du Ruisseau de Laval n'ont pour moi pas de sens, la définition du réservoir biologique (« *Réservoir bien connecté avec l'Isère intéressant pour les gros géniteurs - Zone refuge depuis l'Isère* ») qui permet de justifier ce classement étant complètement fantaisiste. C'est d'ailleurs aberrant que telle erreur puisse perdurer dans le SDAGE.

**La position de l'État dans ce dossier de Pont-Haut ne me semble pas du tout à la hauteur des enjeux.**

- Je suis bien entendu très favorable au développement du photovoltaïque (et solaire thermique ?) en toiture. J'espère que ce zonage **permettra d'avoir des avis plus favorables des ABF dans le**

**secteur du Bourg.** En effet, ce service, par ses avis souvent hors-sol, est un vrai obstacle à la production d'énergie renouvelable ou aux actions d'efficacité énergétiques (opposition régulière aux demandes d'isolation par l'extérieur ou d'optimisation des flux solaires dans le bâti).

Je suis très favorable au projet de PV en ombrière, que ce soit sur la place des Alpes et pourquoi pas sur le cimetière si l'intégration est bien pensée (et que cela permet en plus de récupérer de l'eau pour l'activité maraîchage à côté).

- Concernant le photovoltaïque au sol dans le secteur des Vignes. **Cela est en effet assez nul d'aller occuper un secteur en zone N** (abandonné par les agriculteurs depuis plusieurs années/décennies), alors qu'il y aurait déjà tant à faire dans les zones déjà anthropisées. Mais je crois qu'il faut être assez lucide pour voir qu'il ne se passera rien ou pas grand-chose sur nos zones bâties, sans grands ensembles immobiliers ou surfaces au sol, malheureusement pour des raisons économiques, car la rentabilité de petits projets ne sera jamais au rendez-vous tant qu'ils ne seront pas financièrement davantage aidés. Donc si on veut arriver à faire un minimum de production de masse d'énergie sur la commune (le lavallois moyen n'étant malheureusement pas plus sur une trajectoire de sobriété énergétique et de décarbonation de ses activités que le reste de la population du pays), **il faudra bien passer par ces centrales au sol de taille un peu plus conséquentes.** S'il doit y avoir une sur la commune, ces selon moi le meilleur (moins pire...) endroit, donc autant le flécher là via un zonage ENR plutôt que d'avoir un développement anarchique ailleurs dans les zones agricoles. Il faut par contre mettre sur cette potentielle opération de PV dans ce secteur des vignes des contraintes de réversibilité (pas ou peu de fondation et de travail des sols), et pour y préserver en parallèle au mieux de la biodiversité voire une compatibilité avec certaines pratiques agricoles (par exemple de l'élevage caprin).

Pour conclure, au-delà des nécessaires actions de sobriété et d'efficacité (dont il est dommage que ces principes n'aient pas mieux été articulés par le législateur avec ces principes de zonages de production ENR), je tiens à rappeler que **toutes les énergies présentent des externalités négatives. Les lavallois doivent aussi savoir en prendre leur part s'ils souhaitent maintenir leur confort de vie fondée sur cette énergie actuellement peu chère et abondante.**

Martin Gerbaux, le 02/03/2024

---

## Famille Damon, le 02/03/2024

bonjour

Voici nos contributions pour la ZAENR.

Il est indispensable que la commune de Laval-en-Belledonne continue de faire sa part en matière de déploiement des énergies renouvelables malgré les contraintes territoriales qui limiteront de plus en plus leur développement.

La multiplication des projets individuels sur le biomasse, le bois énergie, les PAC, la géothermie et le solaire thermique sont autant de petites gouttes d'eau qu'il faut ajouter et pour lesquelles il serait intéressant de favoriser les mutualisations d'installations

Au niveau hydroélectrique, le projet de centrale au Pont-Haut est majeur et devrait pouvoir aboutir avec une révision de l'avis de la Préfecture sur le bienfondé de cette production. La conduite qui aboutit à la centrale du Ruisseau mériterait peut être une révision pour voir s'il est possible d'améliorer le rendement si celui ci est insuffisant (pertes ?).

Quant au photovoltaïque, l'addition des projets individuels est également important et malheureusement c'est le risque face à la rentabilité qui va freiner des initiatives. C'est un problème majeur car c'est la rentabilité économique qui peut empêcher cette production. Quelle solution ? Peut être mutualiser les productions pour que les toitures moins rentables soient compensées par les sur productives ?

Au niveau communal, la pose d'ombrière là où cela est possible est également à étudier : parking mairie et place des Alpes. Le cimetière est selon moi une zone très intéressante. Les âmes continueront de s'envoler et le soleil fera son oeuvre. Quant au secteur des vignes, il peut sembler sur le papier une zone attirante mais malgré tout il serait dommage de privilégier un secteur naturel sans avoir d'abord exploité l'ensemble des zones déjà artificialisées. Pour cela, les ABF doivent aussi bouger leur curseur et accepter des projets qui sortent de la zone de confort "monument historique". Une ombrière ou des panneaux sont ils autant d'éléments moins acceptables que des paraboles, des poteaux, panneaux, maisons à l'architecture variée suivant leur époque de construction qui constituent notre paysage ?

On ne peut pas baser la transition écologique sur la simple notion de rentabilité (il va falloir payer pour passer un seuil ou/et accepter des changements nos habitudes) et sur des considérations architecturales dépassées.

Merci

Famille Damon

---

## **Laetitia Michel, le 03/03/2024**

Bonjour,

J'écris alors que je viens de lire un article du Monde sur les dernières mesures du réchauffement climatique.

[Climat : pourquoi les températures battent tous les records depuis la mi-2023](#)

Toutes les actions qui vont dans le sens de la réduction des émissions des gaz à effet de serre me semblent bonnes. Que se soit par la consommation d'énergies moins émettrices ou par une moindre consommation d'énergie. On ne peut pas se permettre de choisir. Le franchissement de seuils fatidiques dans l'élévation des températures condamnera de toute façon la biodiversité.

Je n'ai pas un regard très précis, ni technique, mais l'heure me semble très grave.

Oui aux centrales hydroélectriques et aux panneaux photovoltaïques sur la place, le cimetière, les bâtiments... pour les zones naturelles et potentiellement agricoles (Les Vignes), quelque chose d'amovible ? que l'on pourra enlever quand on consommera moins d'énergie et que l'on sera sûr que la biodiversité n'y aura pas trop chaud.

Personnellement, j'essaie de suivre les éco-gestes mais je ne sais pas comment aider plus, je vois bien que cela ne suffit pas du tout.

Laetitia Michel

---

## **Franck Pastor, le 06/03/2024**

Bonjour,

Avec du retard je vous apporte ma modeste contribution.

Après renseignement il est possible d'augmenter légèrement la puissance de la centrale des îles, avec des travaux à prévoir bien sûr.

Cordialement.

Franck Pastor.

Gardien centrale des îles.